

Avis de constitution

SOCIETE « G-MANAFRIQUE GROUP » en abrégé « GMG »

Siège Divo, OGOUDOU quartier PAYA EXTENSION,  
Lot 201, Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 01 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « G-MANAFRIQUE GROUP » en  
abrégé « GMG »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Développement de la culture de manioc
- Elevage de volaille
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 6,000,000 F CFA divisé en (1200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 120 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Divo, OGOUDOU quartier PAYA EXTENSION,  
Lot 201, Ilot 21

Dirigeant(s) M AKRE BAWA MANASSE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-DIV-01-2024-B12-00015 du 06/05/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 06/05/2024

